

je dois à cette enquête approfondie, et l'expérience que j'ai acquise dans des ministères, avant et après cette enquête, il ne serait ni juste ni loyal de ma part de ne pas dire que, dans l'ensemble, nous avons à mon avis dans le service civil du Canada un groupe d'hommes dont nous pouvons être fiers. Je reconnaitrai franchement qu'il m'est arrivé de voir dans des départements de l'administration des procédés qui ne seraient pas tolérés dans des entreprises privées, mais ces cas sont rares. Je suis toujours—j'allais dire stupéfait, mais je m'exprimerai autrement—je suis toujours surpris de voir les capacités et l'énergie consacrées à leur tâche par un grand nombre de nos fonctionnaires, vu la rémunération relativement faible qu'ils touchent.

Cela dit, je concède qu'il y a bien des absurdités dans le système dit "du mérite". Comme l'a fait remarquer l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot), je me suis rendu compte, lorsque j'étais président du comité du service civil, de l'absurdité de prétendre choisir des balayeurs, des nettoyeurs de vitres et des conducteurs de camion d'après quelque soi-disant système de mérite et en tenant des examens de concours. Je dois dire qu'une grande partie du rapport que j'ai présenté à la Chambre en 1932, en ma qualité de président, ne contenait pas toutes mes idées sur le service civil. Pour réaliser l'unanimité, au comité, il avait fallu faire beaucoup de concessions mutuelles; et en fin de compte ma tâche de président fut de soumettre non mes opinions personnelles, mais celles de la majorité du comité.

En ce qui concerne la commission du service civil elle-même, j'ai confiance qu'elle accomplit un réel effort pour exécuter la tâche que le Parlement lui a confiée. Mais lorsqu'on la charge de choisir des employés qui accompliront un travail manuel dans des emplois inférieurs, je crois que c'est une comédie que de les choisir au concours.

Je ne sais, monsieur l'Orateur, si mon honorable ami de Témiscouata (M. Pouliot) avait l'intention d'inclure dans ses remarques son opposition à un système de nominations soustrait à l'ingérence politique, dans le service civil en général. S'il avait cette intention, je dois déclarer que je n'approuve pas cette politique. C'est une bénédiction que nous n'ayons pas au Canada un système de favoritisme sans exigences d'aptitudes. Pour ma part, je ne défendrai pas un pareil système. Mais j'admets qu'on pourrait améliorer considérablement le système actuellement suivi, en particuliers sur deux points: 1) éliminer du système dit "du mérite" les emplois inférieurs qui demandent des travaux manuels et des efforts

[L'hon. M. Lawson.]

physiques; et 2) changer toutes la base des examens pour beaucoup des emplois inférieurs du service civil qui en exigent

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai fait partie, je crois, de tous les comités spéciaux du service civil nommés par la Chambre des communes depuis 1930. J'en faisais partie l'an dernier, et j'ai regretté plusieurs des remarques qu'a faites cet après-midi l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot). Elles m'ont rappelé certaines séances du comité de l'an dernier. L'honorable député admettra qu'après un certain nombre de séances au cours desquelles nous avons dit des choses qu'il eût peut-être mieux valu ne pas dire, le comité s'est mis sérieusement à la tâche et a accompli, à mon sens, un excellent travail.

J'ai été également désolé d'entendre l'honorable député de Témiscouata faire certaines allusions au sujet d'employés relevant de la Commission du service civil. Je ne crois pas que les témoignages soumis par ces personnes lorsqu'elles parurent devant le comité l'an dernier, justifient les remarques faites à leur sujet cet après-midi. S'il est ressorti quelque chose du témoignage de ces employés, c'est bien le fait qu'ils se sont révélés pleinement aptes à traiter des questions qu'ils doivent régler.

J'espère bien qu'une fois réorganisé et à l'œuvre, ce comité accordera toute son attention uniquement aux questions dont l'étude s'impose dans le plus grand intérêt du service civil. Je reconnais trop le sens des affaires qui caractérise la plupart des membres du cabinet pour les croire opposés au système de mérite et à la nomination des fonctionnaires d'après les aptitudes et le mérite. Le favoritisme rendrait leur tâche beaucoup plus difficile qu'elle ne l'est aujourd'hui, et nous devons tous admettre qu'elle l'est déjà suffisamment.

L'honorable député de York-Sud (M. Lawson) a dit que nous devrions nous compter heureux de ce que notre système n'est pas uniquement à base de favoritisme. Or si c'est un bienfait d'avoir un système de mérite, même s'il ne l'est pas intégralement, si notre système est déjà satisfaisant du fait que nous l'avons, dans une large mesure, soustrait au favoritisme, nous pouvons sûrement l'améliorer encore en faisant disparaître toute ingérence politique. C'est là une question que le comité pourrait étudier cette année. Avant de reprendre mon siège, je tiens à répéter combien j'ai été désolé d'entendre l'honorable député de Témiscouata faire ainsi allusion à certains fonctionnaires, au cours de ses remarques cet après-midi.